



BULLETIN D'ADHÉSION

Cadre réservé au syndicat

Nom : Prénom :

Métier / Fonction :

Portable : Email Perso :

Niveau Échelon : Année d'arrivée dans l'entreprise :

Coordonnées personnelle (adresse du domicile)

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Coordonnées professionnelle (lieu de travail)

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Statut :

- Employé
- Agent de Maitrise
- Cadre

choix de votre cotisation syndicale

90 € - Adhésion annuelle par prélèvement bancaire avec renouvellement

45 € - Adhésion par prélèvement semestriel bancaire avec renouvellement

90 € - Adhésion annuelle par chèque

22,5 € - Adhésion par prélèvement Trimestriel bancaire avec renouvellement

Modalités : compléter le formulaire de mandat de prélèvement et joindre un RIB.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

CRÉANCIER : UNSA BOULANGER

ADRESSE : Boulanger le HUB - SYNDICAT UNSA BOULANGER Avenue de la Motte 59810 LESQUIN

IDENTIFIANT : FR 50 ZZZ 8A2A 9D

PAIEMENT :

RÉCURRENT

DÉBITEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal: Ville :

IBAN :

BIC :

En complétant et retournant ce bulletin d'adhésion, j'adhère au syndicat UNSA BOULANGER et je m'engage à respecter les valeurs de l'UNSA ET ses statuts .

Date :

Signature :

A :

Bulletin, mandat de prélèvement et RIB ou chèque à l'ordre de SYNDICAT UNSA BOULANGER à envoyer à Boulanger le HUB - SYNDICAT UNSA BOULANGER Avenue de la Motte 59810 LESQUIN .



MODALITÉS D'ADHÉSION

Merci de bien vouloir remplir et signer les documents. **Vous devez fournir un RIB** si vous avez choisi le paiement de votre cotisation syndicale par prélèvement, ou joindre un chèque dûment rempli à l'ordre de : UNSA BOULANGER.

Vous pouvez soit :

Scanner l'ensemble des documents (en veillant à leur qualité et à leur lisibilité) et les envoyer via notre application ou par e-mail à l'adresse suivante

: contact@unsa-boulangier.com

Ou envoyer les documents demandés par voie postale, dûment affranchis, à l'adresse suivante :

Siège BOULANGER "Le HUB"
Syndicat UNSA BOULANGER
Avenue de la Motte
59810 LESQUIN

Un e-mail de confirmation vous sera envoyé pour vous informer de votre enregistrement en tant qu'adhérent UNSA BOULANGER.

- ① Adhérer à l'UNSA BOULANGER, c'est soutenir un syndicat innovant, apolitique, professionnel et indépendant.
- ② Devenir membre de l'UNSA BOULANGER, c'est proposer et débattre, c'est être informé avant les non-adhérents, c'est avoir accès à des informations privées, c'est aussi participer aux orientations et priorités de négociation du syndicat.

Cotisation syndicale : l'adhésion au syndicat UNSA BOULANGER est de **90 euros annuelle** .

Réduction ou crédit d'impôts : toutes les cotisations syndicales versées donnent lieu à un justificatif qui permet d'en déduire 66% des impôts ou d'obtenir un crédit d'impôts égal à 66% du total des cotisations versées (voir modalités sur le site du Trésor Public). Ce justificatif est envoyé à l'adhérent au moment de l'établissement de la déclaration annuelle de revenus aux impôts.

Prélèvement par mandat : en signant le formulaire de mandat de prélèvement du bulletin d'adhésion, vous autorisez le syndicat UNSA BOULANGER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNSA BOULANGER. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Pour mémoire, une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Les informations contenues dans le formulaire de mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier (UNSA BOULANGER) que pour la gestion de sa relation avec le client (l'adhérent UNSA BOULANGER). Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

En prélèvement par mandat, le renouvellement de cotisation d'une année sur la suivante est automatique.

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre adhésion pour une nouvelle année, merci d'en informer l'UNSA BOULANGER par mail à contact@unsa-boulangier.com avant le 31 décembre de l'année afin que nous puissions arrêter le prélèvement dans les délais.

Démission, exclusion ou résiliation : en cas de démission, d'exclusion ou de résiliation (volontaire ou non) de l'UNSA BOULANGER, le syndicat ne rembourse pas la cotisation pour l'année en cours.

Information et utilisation de vos données personnelles : la sécurité de vos données personnelles est une priorité pour nous et se renforce encore avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En remplissant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que l'UNSA BOULANGER mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce bulletin dans le cadre des activités syndicales de l'UNSA BOULANGER : l'information et la formation, l'action syndicale, la consultation, la gestion des cotisations.

Dans la pratique, cela signifie que vous acceptez que le syndicat et ses représentants du personnel utilisent vos coordonnées dans le but de vous contacter, de vous envoyer des informations sociales et syndicales et de vous apporter des informations complémentaires sur ses activités. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'UNSA BOULANGER s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient ou à des fins commerciales, conformément au RGPD sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données. Vous pouvez à tout moment nous demander de rectifier ou de supprimer certaines de vos données de nos bases de données contact@unsa-boulangier.com;